

**Les relais assistantes maternelles :
améliorer l'accueil individuel
des jeunes enfants ?**

DU MÊME AUTEUR

Accueillir les parents de jeunes enfants
Un soutien à la parentalité
(ères, 2006)

Accueillir le jeune enfant : quelle professionnalisation ?
avec Anne Dethier, Chantal Fleury, Nathalie Loutre Du Pasquier
(ères, 1995)

Suzon Bosse-Platière
avec la collaboration de
Nathalie Loutre Du Pasquier

**Les relais
assistantes maternelles :
améliorer l'accueil individuel
des jeunes enfants ?**

éditions **ères**



Conception de la couverture :
Anne Hébert

Version PDF © Éditions érès 2012
ME - ISBNPDF : 978-2-7492-2134-2
Première édition © Éditions érès 2008
33, avenue Marcel-Dassault
31500 Toulouse
www.editions-eres.com

Aux termes du Code de la propriété intellectuelle, toute reproduction ou représentation, intégrale ou partielle de la présente publication, faite par quelque procédé que ce soit (reprographie, microfilmage, scannérisation, numérisation...) sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite et constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.
L'autorisation d'effectuer des reproductions par reprographie doit être obtenue auprès du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC),
20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris,
tél. : 01 44 07 47 70 / Fax : 01 46 34 67 19

Table des matières

Préambule	7
Introduction.....	9
LES ASSISTANTES MATERNELLES : QUELLES PROFESSIONNELLES ?	
ÉTAT DES LIEUX DU MÉTIER D'ASSISTANTE MATERNELLE	
DE LA NOURRICE À L'ASSISTANTE MATERNELLE, UN LONG CHEMINEMENT	17
<i>Hier, les nourrices</i>	17
<i>Aujourd'hui, les assistantes maternelles</i>	19
<i>Continuité et changements profonds</i>	20
La continuité.....	20
Les changements profonds et les avancées législatives.....	22
Banalisation et complexité du métier	23
ÊTRE ASSISTANTE MATERNELLE, QUEL TRAVAIL ?.....	25
<i>Professionaliser ce travail, pourquoi ?</i>	25
Un rôle social important porteur de nombreuses exigences	25
Le statut particulier des assistantes maternelles.....	28
<i>Quelques caractéristiques du métier d'assistante maternelle</i>	32
Un métier qui sépare.....	32
Un métier dit « de relations ».....	34
La complexité du métier	36
<i>Le travail de l'assistante maternelle : de quoi est-il fait ?</i>	43
L'accueil de l'autre chez soi	43
L'accueil de l'enfant	45
L'accueil des parents	47

LA PROFESSIONNALISATION DU TRAVAIL DE L'ASSISTANTE MATERNELLE	51
<i>La sélection par un agrément</i>	51
Agréer une personne et non pas sélectionner une professionnelle	52
Agréer sur quels critères ?.....	53
L'agrément comme droit au travail.....	55
Éliminer les personnes jugées dangereuses et non pas sélectionner celles qui sont aptes.....	56
<i>La formation professionnelle</i>	58
L'obligation de formation	58
Quelle formation professionnelle pour les assistantes maternelles ?	60
La confusion entre maternité et professionnalité et ses risques pour la formation	63
La nécessaire confiance en soi et le respect de chacun.....	66
La différence et la séparation	67
<i>Le salaire des assistantes maternelles</i>	67
L'offre et la demande.....	68
La loi du marché et ses effets pervers actuels, dans ce domaine	71
<i>Ce mode de professionnalisation et ses conséquences sur l'exercice professionnel</i>	84
La difficile reconnaissance du travail et la fragilisation des relations entre adultes	84
La solitude de l'exercice de l'assistante maternelle	86
La place du RAM dans l'exercice des assistantes maternelles....	90

L'ANIMATRICE DU RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES

POSITIONNEMENT DU RAM DANS LE CHAMP DE LA PETITE ENFANCE	95
<i>Que sont les relais assistantes maternelles ?</i>	95
Profils divers et temps de travail différents.....	95
Travail social ou profession petite enfance ?	96
<i>Positionnement de l'animatrice de RAM par rapport à la puéricultrice de la PMI</i>	97
Proximités et différences	97
Les risques de concurrence	100

La complémentarité nécessaire.....	102
<i>La difficile reconnaissance du rôle de l'animatrice de RAM.....</i>	105
LE RÔLE DES ANIMATRICES DE RAM DANS LA PROFESSIONNALISATION DES ASSISTANTES MATERNELLES ET L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE L'ACCUEIL..	109
<i>Quel rôle ?.....</i>	109
<i>Positionnement de l'animatrice par rapport au métier d'assistante maternelle</i>	111
Parallèle entre la fonction d'animatrice et le métier d'assistante maternelle.....	111
Particularités de la fonction d'animatrice vis-à-vis du métier d'assistante maternelle.....	113
<i>Regards des animatrices de relais sur le métier d'assistante maternelle</i>	116
Une profession construite sur l'expérience personnelle de la maternité.....	116
Qu'est ce métier ? Qu'est-ce qu'il demande ?.....	117
Quelle professionnalisation pour les assistantes maternelles ?	119
Un métier pourtant très important	121
<i>Quel rôle pour l'animatrice dans la professionnalisation des assistantes maternelles ?</i>	121
Un rôle à créer	121
L'animatrice témoin	123
LES MOYENS À LA DISPOSITION DE L'ANIMATRICE	125
<i>Les temps collectifs.....</i>	126
De quoi parle-t-on ?	126
Les temps collectifs, pour quoi faire ?	130
Les temps collectifs, pour qui ?.....	143
Les temps collectifs, quel mode de fonctionnement ?	160
<i>Le rôle des temps collectifs dans la professionnalisation des assistantes maternelles.....</i>	175
Le temps collectif comme possible « modèle professionnel » pour l'assistante maternelle	175
L'animation des temps collectifs	180
La difficile évaluation des effets du travail de l'animatrice auprès des assistantes maternelles	197

<i>Les autres modes d'intervention des animatrices de RAM</i>	199
Les échanges individuels avec les assistantes maternelles	200
Les intervenants extérieurs spécialisés.....	204
L'analyse de la pratique professionnelle	207
Les journées petite enfance et les soirées-débats	213
LES ANIMATRICES DE RAM ENTRE LES ASSISTANTES MATERNELLES ET LES PARENTS	219
<i>Leur rôle particulier auprès des parents</i>	219
Informer les parents et s'informer soi-même	220
Écouter les parents	222
Accompagner les parents dans le recrutement d'une assistante maternelle	224
<i>La position tierce de l'animatrice</i>	229
Tiers référent à propos des conditions de l'accueil des enfants	230
Possible tiers référent dans l'établissement des contrats d'accueil	232
Tiers médiateur dans les relations des assistantes maternelles avec les parents	234
Conclusion	243
Bibliographie	247

Préambule

Nous avons choisi, comme dans nos ouvrages précédents, de féminiser les professions dont nous parlons : les assistantes maternelles et les animatrices de relais, ainsi que les éducatrices de jeunes enfants ou les puéricultrices.

Nous aurions pu, chaque fois, employer les deux genres, masculin et féminin, par respect pour les hommes qui tiennent cette fonction, ou n'utiliser que le masculin. Nous avons fait un choix différent délibérément, pour alléger la lecture du texte. Notre démarche est contraire à celle de tous les textes officiels : textes de lois, décrets, circulaires, qui emploient le masculin, respectant en cela les règles traditionnelles de la grammaire, mais aussi impulsant l'idée de ne pas fermer ces professions aux hommes qui souhaiteraient s'y engager et de les encourager, ainsi, à le faire. Il nous a semblé que compte tenu de la réalité du terrain, où les femmes sont immensément majoritaires, comme un peu partout dans la petite enfance, cela aurait été injuste et provocateur pour les femmes de dénommer leur profession par le masculin.

Ce choix partisan de notre part n'élimine en rien, pour nous, l'importance qu'il y aurait à ce que ces professions s'ouvrent réellement aux hommes, comme les textes de lois les y invitent d'ailleurs. Malheureusement, cette féminisation ne s'opère pas, ou n'est pas facilitée, par la simple utilisation du masculin pour désigner une fonction tenue essentiellement par des femmes. Nous avons pourtant travaillé longuement avec un animateur, durant plusieurs

années, pour l'élaboration de cet ouvrage. Son positionnement professionnel, dans ce monde féminisé de la petite enfance, nous est apparu particulièrement intéressant, non pas tant parce qu'il parlait en tant qu'homme, mais essentiellement, parce qu'il s'exprimait en tant que professionnel de l'animation d'un relais. Nous n'imaginons pas que lui ou les autres hommes, « animateurs de relais » sur tout le territoire, puissent nous tenir rigueur de cette féminisation de leur métier dans notre écriture, comme la grammaire nous y autorise aujourd'hui, lorsque nous nous trouvons dans un milieu très massivement féminisé. Nous espérons vivement que notre démarche ne les choque pas trop et qu'ils la comprennent.

De même, nous avons changé les prénoms de celles dont les témoignages illustrent notre réflexion, car ils ont été recueillis lors de prises de notes nécessaires pour la réflexion du formateur, lors de groupes de travail ou de formation. Il nous a semblé essentiel de les retranscrire de façon anonyme. Par contre, certains animateurs et animatrices ont témoigné directement de leurs questionnements pour la réalisation de cet ouvrage. Ils ont accepté que leurs noms figurent dans le texte. C'est le cas de Delphine, Kamel, Blandine, Claire et Cécile. Nous les en remercions vivement car les entretiens que nous avons eus avec eux ainsi que leurs écrits, nous ont guidé très sûrement dans notre réflexion. Il nous a paru essentiel de partager ce qu'ils nous ont confié avec les lecteurs de ce livre.

Introduction

Au cours des années 1980, les « modes de garde » des jeunes enfants se sont développés de façon importante. Toutefois, le délicat problème de l'accueil des enfants en bas âge, sur le temps d'absence de leurs parents, n'est toujours pas complètement résolu. Cette question demeure cruciale pour de nombreux jeunes parents, aussi bien en termes de places d'accueil que de choix du mode d'accueil ou de garantie de qualité de l'accueil proposé.

Pourtant, sous l'impulsion donnée par les Contrats crèche en 1983, puis les Contrats enfance en 1988, signés entre les communes volontaires et les caisses d'allocations familiales, qui assuraient des cofinancements substantiels, de nombreuses municipalités ont fait le choix de développer les différentes crèches, qu'elles soient collectives, familiales ou parentales, ainsi que les haltes-garderies, pour répondre aux besoins grandissants de places d'accueil, liés au développement du travail féminin et à la hausse de la natalité.

L'intérêt s'est alors porté sur les assistantes maternelles et le type d'accueil qu'elles proposent sur tout le territoire. Cet accueil est majoritaire en nombre de places et reste le plus choisi par les parents. C'est ainsi qu'il fut décidé « de faire quelque chose pour elles », alors que l'intérêt des décideurs, politiques et administratifs, s'était essentiellement dirigé, jusque-là, sur les modes d'accueil collectif.

C'est dans ce contexte-là que la CNAF ¹, dans la circulaire de 1989, propose une prestation de service « relais assistantes maternelles », communément appelés RAM. Pourtant, dans cette circulaire, le relais n'est pas précisément défini. Il l'est essentiellement par ce qu'il n'est pas : « ni employeur d'assistantes maternelles, ni lieu d'accueil de jeunes enfants ». De même pour l'animation de ces relais, « qui sera confiée à un agent qualifié attaché à la fonction à plein temps », mais « qui ne sera confondu ni avec la fonction de coordination petite enfance, ni avec la crèche familiale, ou la consultation PMI ». Bien que reconnue par la CNAF, la qualification de cet agent n'est pas précisée elle non plus. Elle ne l'est toujours pas plus aujourd'hui et le flou demeure.

En septembre 2001 ², une troisième circulaire CNAF donne comme objectif principal au RAM la qualité de l'accueil des enfants chez les assistantes maternelles. « Les relais assistantes maternelles sont désormais appelés à contribuer globalement à l'amélioration qualitative de l'accueil individuel. »

En 2005 ³, pour la première fois, un texte de loi donnant une existence légale aux relais est ainsi rédigé : « Il peut être créé, dans toutes les communes ou leurs groupements, un relais assistants maternels, qui a pour rôle d'informer les parents et les assistants maternels sur ce mode d'accueil en tenant compte des orientations définies, le cas échéant, par la commission départementale de l'accueil des jeunes enfants, et d'offrir aux assistants maternels un cadre pour échanger sur leur pratique professionnelle, sans préjudice des missions spécifiques confiées au service départemental de protection maternelle et infantile visé au chapitre II du titre I^{er} du livre I^{er} de la deuxième partie du Code de la santé publique. » Ce texte de loi délimite alors la fonction du relais comme devant être centrée autour de l'information sur le métier et les échanges entre assistantes maternelles sur leur pratique avec les enfants et les parents.

Ainsi définis, les RAM se développent sur tout le territoire, dans certaines régions plus que d'autres. Leur nombre s'élève à environ

1. Caisse nationale des allocations familiales.

2. Circulaire CNAF du 25 septembre 2001, n° 2001-213.

3. Loi du 28 juin 2005, art. L. 214-2-1.

1 800 aujourd'hui. C'est ainsi que, depuis près de vingt ans, la région lyonnaise et le département du Rhône, dans lesquels nous avons particulièrement travaillé, ont été moteurs pour le développement de ces structures souples, à visée qualitative, en direction des assistantes maternelles. Il n'est donc plus possible de considérer les RAM comme marginaux dans le paysage de la petite enfance. Ils font partie, aujourd'hui, de toutes les réalisations politiques à ce sujet. Leur rôle devient essentiel, voire incontournable. Pourtant, leur mission d'« animation » demeure imprécise et donne lieu à des interprétations diverses, très différentes les unes des autres, selon les choix des financeurs ou ceux des personnes embauchées pour tenir ce poste. Certaines d'entre elles apparaissent très éloignées de la mission centrale en direction de l'accueil des enfants et des parents chez les assistantes maternelles.

Depuis une quinzaine d'années, dans le cadre de notre pratique, nous avons rencontré de très nombreuses animatrices et animateurs de relais, au cours d'actions de formation, de journées d'étude ou d'entretiens personnels, sur tout le territoire. Au fur et à mesure de ce travail avec eux, il nous est apparu essentiel et urgent de définir mieux leur mission et plus particulièrement sa dimension qualitative ; de dire pourquoi il est important de le faire ; de faire en sorte que celle-ci ne reste pas lettre morte, cantonnée au seul niveau intentionnel, et qu'elle puisse se concrétiser plus précisément dans leur pratique, compte tenu de l'importance des enjeux de la qualité de l'accueil d'un enfant et compte tenu de la fragile professionnalisation du service rendu par les assistantes maternelles.

Face au développement important de tous « les modes de garde », face au nombre de familles concernées, mais aussi face aux risques permanents de dérives, notre expérience nous conduit à insister sur la nécessité première de toujours recentrer le travail dans la petite enfance sur les conditions d'un accueil du jeune enfant qui soit de qualité, aussi bien dans les structures collectives que chez les assistantes maternelles ⁴. Bénéficiant de notre expérience de formation avec les animatrices, l'idée s'est imposée d'écrire ce livre, qui

4. S. Bosse-Platière, A. Dethier, C. Fleury, N. Loutre Du Pasquier, *Accueillir le jeune enfant : quelle professionnalisation ?*, Toulouse, érès, 1995, p. 12.

s'appuie sur des allers-retours d'analyses élaborées progressivement entre elles et nous. C'est la raison pour laquelle nous illustrerons notre développement par leurs très nombreux témoignages.

C'est ainsi que, au cours de cet ouvrage, nous avons décidé de ne reprendre et travailler que les éléments qui nous paraissent importants pour la qualité de l'accueil des enfants et de leurs parents, un par un, nous appuyant sur l'introduction de la circulaire de la CNAF de 2001 :

« – La mission d'animation reste centrale pour caractériser la vocation qualitative du service.

– Elle vise le maillage d'un réseau de professionnels, d'un réseau de parents et d'un réseau de partenaires.

Elle repose sur une approche collective du public concerné par l'organisation de temps d'échanges pour les professionnels, les familles, d'activités d'éveil pour les enfants ainsi que le développement d'actions favorisant le décroisement entre modes d'accueil ⁵. »

Nous faisons le choix clair et délibéré, dans cet ouvrage, de ne nous soucier que de l'intérêt des enfants accueillis, avant toute autre considération. En même temps, nous nous préoccupons de ce que vivent leurs parents, ainsi que des conditions de travail et des situations complexes que vivent les accueillantes. Les conditions d'accueil des enfants découlent, en effet, directement des conditions de vie et de travail des adultes, parents et accueillantes, dans les structures collectives comme chez les assistantes maternelles ⁶.

À partir du moment où nous nous centrons, presque exclusivement, sur la qualité de l'accueil des enfants et des parents chez les assistantes maternelles, il nous a semblé nécessaire de faire :

– dans un premier temps, un état des lieux de ce qu'est, aujourd'hui, l'accueil des enfants et des parents chez les assistantes maternelles et de la professionnalisation de ce secteur ;

5. Voir en annexe le texte entier de la circulaire définissant toutes les missions données aux relais.

6. Suzon Bosse-Platière, Nathalie Loutre Du Pasquier, *Accueillir les parents de jeunes enfants*, Toulouse, érès, 2006.

– dans un deuxième temps, une analyse du rôle de l'animatrice et des moyens dont elle dispose pour travailler à l'amélioration qualitative de ce mode d'accueil. Cette amélioration découle inévitablement de la professionnalisation des assistantes maternelles.

Ainsi, nous développerons longuement, dans la première partie de ce livre, une analyse du métier d'assistante maternelle et des questions qu'il pose aux personnes qui l'exercent ; pour aborder, dans une deuxième partie, les différentes facettes du rôle d'animatrice par rapport à la professionnalisation des assistantes maternelles, et, par là même, à l'amélioration de la qualité de leur accueil.

Nous avons choisi de mettre particulièrement l'accent, dans cette deuxième partie, sur ce qui est appelé communément les « temps collectifs », où adultes et enfants se rencontrent et se retrouvent, comme moyens privilégiés à la disposition des animatrices pour rencontrer les assistantes maternelles, et les enfants et travailler avec eux. Nous terminerons en analysant le rôle des animatrices vis-à-vis des parents, dans leurs relations avec les assistantes maternelles.

Les assistantes maternelles :
quelles professionnelles ?

État des lieux
du métier d'assistante maternelle

De la nourrice à l'assistante maternelle, un long cheminement

Hier, les nourrices

Le service aujourd'hui rendu aux parents et à la société par les assistantes maternelles, « gardant » les jeunes enfants une partie de la journée, est connu de toutes les civilisations, depuis toujours. Rares sont les cultures et les époques où les mères assuraient seules les soins nécessaires à leur enfant, à l'âge de sa grande dépendance à l'adulte. Les mères ont, de tout temps, été relayées dans leur rôle maternel, le plus souvent par d'autres femmes, plus ou moins proches, sur des temps plus ou moins longs et avec des manières de faire différentes.

En France, particulièrement à partir de la Renaissance¹, la coutume s'est imposée de confier les soins du bébé à d'autres femmes que sa mère. Cette coutume permettait aux jeunes mères de se libérer des contraintes liées à la maternité, de tenir leur rôle social, pour les plus favorisées d'entre elles, ou de travailler pour gagner leur vie, en ville ou à la campagne, pour les plus modestes. Celles qu'on appelait

1. Y. Knibiehler, C. Fouquet, *Histoire des mères du Moyen Âge à nos jours*, Paris, Montalba, 1980 ; 2^e éd., Hachette Pluriel, 1982.

alors communément les « nourrices » prenaient en charge les nourrissons, dès trois jours après leur naissance. Elles les allaitaient et les soignaient chez elles, en même temps que leurs propres enfants, ou au domicile des mères, se séparant alors elles-mêmes le plus souvent de leurs enfants. Il semble que la séparation du très jeune enfant d'avec ses parents ait été une réalité socialement admise.

Par bien des côtés, cette coutume apparaît universelle. Elle se perpétue toujours dans de nombreuses cultures et de nombreux pays. En Chine, par exemple, aujourd'hui comme hier, dans toute la tradition ancestrale, les bébés et les jeunes enfants sont pris en charge généralement par les grands-parents, notamment les grands-mères : autrefois sous le même toit que les parents ; aujourd'hui, très fréquemment, en ville, au domicile de ces mêmes parents. Dans de nombreux cas, et particulièrement chez les plus démunis, les enfants sont élevés chez les grands-parents, à la campagne ou dans une autre province, ne gardant alors le lien avec leurs parents que rarement, une fois l'an ou tous les deux ans ². La situation économique et sociale de certains pays obligeant les parents à se séparer de leur très jeune enfant sur une très longue période rappelle celle vécue chez nous, durant environ quatre siècles, par une part importante de la population.

Cette mise en nourrice des enfants s'est développée dans notre pays entre le xv^e et le xix^e siècle et peut paraître barbare, aujourd'hui, par bien des côtés. Elle faisait vivre une longue séparation aux enfants et aux parents, mais aussi de cruels dilemmes aux mères qui devenaient nourrices : soit se séparer de leur bébé pour soigner celui des autres chez ses parents, au risque que leur propre enfant ne survive pas à la séparation ; soit allaiter les deux, chez elles, au risque de devoir choisir entre l'un ou l'autre en cas de manque de lait.

Cet état de fait, considéré sous certains angles comme inhumain, a été dénoncé de façon virulente au cours du xix^e siècle. Les critiques concernaient les conditions de vie et d'éducation des enfants, particulièrement ceux « mis en nourrice ». Elles étaient renforcées par l'inquiétude exprimée devant une mortalité infantile extrêmement forte à cette époque. Elles ont abouti à la disparition

2. P. Nivelles, « Famille décomposée », *Libération*, 15 janvier 2007.

Dans la même collection

Monique BUISSON

Animer un relais assistantes maternelles

Nouvelle collection AmstramRAM

ISBN : 978-2-7492-0882-4

13.5 x 21, 256 p., 20 €

Lieux d'information pour les parents, et de soutien à leur professionnalisation pour les assistantes maternelles, les RAM se sont développés dans un contexte de pénurie des modes d'accueil collectif, de volonté de réduire les coûts pour les pouvoirs publics et d'officialiser le travail des assistantes maternelles. Qui sont les professionnelles qui font vivre au quotidien les RAM dans ce contexte institutionnel ambigu ? Quels sont leurs itinéraires socio-professionnels ? Quelles sont leurs motivations ? Comment conçoivent-elles leurs missions et parviennent-elles à exercer leurs fonctions dans ce flou institutionnel ? Comment organisent-elles leur travail ? De quels moyens disposent-elles ? Comment se situe leur action à l'articulation de deux champs professionnels : la petite enfance et le social ?

Cet ouvrage rend compte de la première recherche consacrée aux professionnelles (car ce sont majoritairement des femmes) qui animent les Relais assistantes maternelles, dispositif créé en 1989 par la CNAF. L'auteure est allée à leur rencontre par questionnaires écrits, par entretiens approfondis de face-à-face ou téléphoniques. C'est l'analyse de tout ce qu'elles ont confié qui constitue la matière de ce travail.

Monique Buisson était ingénieure de recherche au CNRS dans une équipe de sociologie (Groupe de recherche sur la socialisation, université Lumière Lyon 2), elle est depuis peu à la retraite. Ses travaux ont porté sur la construction du lien social familial, notamment dans son articulation avec les activités professionnelles, ainsi que sur les modes d'accueil de la petite enfance et les professionnelles de ce secteur.

